Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261119-DE

VILLE DE
Ploufragan

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2026

Convocation du 4 novembre 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix novembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Bruno BEUZIT, Maire.

PRESENTS : Bruno BEUZIT, Mari COURTAS, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Patrick COSSON, Annie LABBE, Pascal DUBRUNFAUT, Emmanuel LE NOA, Céline PESTEL, Maxime LE CRONC, Pascale LABBE, Abdel BELARBI, Mohamed MEZILET, Christine ORAIN, Pierre-Yves BRUNEL, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pascal FOURNET, Viviane BOULIN, Bruno THYS, Annick MOISAN, Luc STRIDE, Aude SECONDINO, Rokiatou KEITA, Eric PRONGET, Marie PASCO, Yvon LE PERDU, Catherine PEDRON, Pascal JEGO, Maryline MORFOUASSE et Estelle BREILLOT

POUVOIRS : Pascale GALLERNE donne pouvoir à Pascale LABBE
Karine BOIVIN donne pouvoir à Anthony DECRETON
Pierre SALOU donne pouvoir à Maryse LAURENT

SECRETAIRE DE SEANCE : Anthony DECRETON

Membres en exercice : **33**
Présents : 30
Votants : 33

2026-11-19 - Subventions pour les associations de parents d'élèves des écoles publiques

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2251-3-1 et L.2311-7 ;

Vu l'avis de la commission jeunesse-éducation réunie le 3 septembre 2026 ;

Considérant que, dans le cadre des crédits alloués au fonctionnement des écoles publiques communales, chaque direction d'école propose la répartition de son crédit, et notamment du montant affecté aux classes nature et découverte (classe de mer, classe verte, classe de neige, classe culturelle…) ;

Considérant que les factures de ces séjours sont réglées par une association dépendant de l'école et non directement par la commune, de sorte que ce crédit constitue, au regard de la comptabilité publique, une subvention à une association qui doit faire l'objet d'une délibération ;

Considérant que les classes de découverte contribuent au projet pédagogique des écoles publiques de la commune et présentent un intérêt public local ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- ATTRIBUE au titre de l'année 2027, pour le financement des classes nature et découverte, les subventions suivantes, pour un montant total de 1 750 € :

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20261110-DB20261119-DE

Bénéficiaires	Montants 2027
Association des parents d'élèves de l'école élémentaire des Villes Moisan	1 250 €
Association des parents d'élèves de l'école élémentaire Louise Michel	500 €
Total	**1 750 €**

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2027 de la Ville, chapitre 65.

A Ploufragan, le 17 novembre 2026

Le Maire
Bruno BEUZIT

VILLE de PLOUFRAGAN (Côtes d'Armor)

Le secrétaire de séance
Anthony DECRETON